

INTER COURTAGE

Reporting RTS 28

Exercice 2024

Table des matières

I. Objet	2
II. Informations quantitatives et qualitatives	2
2.1. Actions et certificats de dépôt	2
2.2. Titres de dette	2
2.3. Dérivés de taux d'intérêts	2
2.4. Dérivés de crédit.....	2
2.5. Dérivés de devises.....	2
2.6. Instruments financiers structurés.....	2
2.7. Dérivés actions	2
2.8. Dérivés titrisés	2
2.9. Dérivés de matières premières et dérivés sur quotas d'émission	2
2.10. Contrat de différence	3
2.11. Exchange traded products (Exchange traded notes, Exchange traded funds, Exchange traded commodities).....	3
2.12. Certificats d'émission.....	3
2.13. Autres instruments	3

I. Objet

INTER COURTAGE est tenu de prendre toutes les mesures nécessaires pour obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients lors de l'exécution des ordres en leur nom.

Conformément à l'article 3 du RTS 28, INTER COURTAGE est également tenu de publier annuellement le classement des 5 premières plates-formes de négociation sur le plan des volumes et des informations synthétiques sur la qualité d'exécution obtenue.

II. Informations quantitatives et qualitatives

2.1. Actions et certificats de dépôt

Aucune négociation sur ces instruments financiers.

2.2. Titres de dette

Aucune négociation sur ces instruments financiers.

2.3. Dérivés de taux d'intérêts

Aucune négociation sur ces instruments financiers.

2.4. Dérivés de crédit

Aucune négociation sur ces instruments financiers.

2.5. Dérivés de devises

Aucune négociation sur ces instruments financiers.

2.6. Instruments financiers structurés

Aucune négociation sur ces instruments financiers.

2.7. Dérivés actions

Aucune négociation sur ces instruments financiers.

2.8. Dérivés titrisés

Aucune négociation sur ces instruments financiers.

2.9. Dérivés de matières premières et dérivés sur quotas d'émission

Nom de la plate-forme d'exécution	Identifiant de la plate-forme d'exécution	Volume d'ordres de clients exécutés sur cette plate-forme, exprimé en pourcentage du volume total d'ordres exécutés	Nombre total d'ordres exécutés sur cette plate-forme, exprimé en pourcentage du nombre total d'ordres exécutés			
			%	dont ordres passifs	dont ordres agressifs	dont ordres dirigés
Marex SA	MRX	100%	100%	NA	NA	100%

INTER COURTAGE a exécuté en moyenne plus d'un ordre par jour ouvrable en 2024 dans cette catégorie d'instruments financiers.

(a) Importance relative accordée par l'entreprise aux facteurs d'exécution que sont le coût, le prix, la vitesse d'exécution, la probabilité d'exécution ou tout autre considération, y compris les facteurs qualitatifs lorsqu'il s'agit d'évaluer la qualité de l'exécution

Pour l'année 2024 tous les ordres des clients portant sur des dérivés de matières premières étaient des ordres dirigés fondés sur les instructions des clients.

(b) Liens étroits, conflits d'intérêts ou actionnariat commun avec une ou plusieurs plate(s)-forme(s) d'exécution utilisée(s) pour exécuter les ordres

Il n'existe aucun lien étroit, conflit d'intérêts ou actionnariat commun avec les plates-formes d'exécution utilisées pour exécuter les ordres.

(c) Accords spécifiques avec une ou plusieurs plates-forme(s) d'exécution concernant des paiements effectués ou reçus, réductions, rabais ou bénéfices non-monétaires reçus

Il n'existe aucun accord spécifique avec une ou plusieurs plate(s)-forme(s) d'exécution concernant des paiements effectués ou reçus.

(d) Situations ayant conduit à un changement dans la liste des plates-formes d'exécution faite en conformité avec la politique d'exécution de l'entreprise si un tel changement a eu lieu

NA.

(e) Comment l'exécution d'ordres diffère en fonction de la catégorisation des clients lorsque l'entreprise d'investissement traite différemment des catégories de clients et lorsque cela peut affecter les dispositifs d'exécution des ordres

INTER COURTAGE n'est pas concernée par cette évaluation étant donné qu'elle ne traite qu'avec des clients professionnels.

(f) Autres critères auxquels il a été donné priorité par rapport au critère du prix et du coût immédiat lorsque l'entreprise exécute les ordres des clients de détail et comment ces autres critères ont permis de livrer le meilleur résultat possible en termes de contrepartie totale à l'égard du client

INTER COURTAGE n'est pas concernée par cette évaluation étant donné qu'elle ne traite qu'avec des clients professionnels.

(g) Explication sur la façon dont l'entreprise d'investissement a utilisé tout outil et information concernant la qualité de l'exécution, y compris toute information publiée en conformité avec le Règlement délégué 2017/575 de la Commission européenne

NA.

(h) Si l'entreprise d'investissement est concernée, une explication sur la façon dont elle a utilisé les données regroupées dans un système consolidé de publication en conformité avec l'article 65 de la directive 2014/65

Pour l'année 2024, aucune information extraite d'un système consolidé de publication en conformité avec l'article 65 de la directive 2014/65 n'a été utilisée.

2.10. Contrat de différence

Aucune négociation sur ces instruments financiers.

2.11. Exchange traded products (Exchange traded notes, Exchange traded funds, Exchange traded commodities)

Aucune négociation sur ces instruments financiers.

2.12. Certificats d'émission

Aucune négociation sur ces instruments financiers.

2.13. Autres instruments

Aucune négociation sur ces instruments financiers.